

221C2018
FR0004110310-FS0660

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2021, M. Alain Lorient de Rouvray a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 août 2021, par suite d'une cession d'actions ESI GROUP hors marché, les seuils de 25%, 20% des droits de vote, de 15% du capital et des droits de vote et de 10% du capital de la société ESI GROUP et détenir 604 788 actions ESI GROUP représentant 1 209 576 droits de vote, soit 9,97% du capital et 14,56% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé, selon le déclarant, de 6 063 092 actions représentant 8 306 590 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.